

3ème : Demande d'aménagements des épreuves du DNB

publié le 09/10/2017,
par **M. Geyssely**

Les élèves qui souhaitent demander un aménagement des conditions d'examen pour la session 2018 du DNB sont priés de se faire connaître auprès de leur professeur principal pour retirer :

- La note d'information à destination des candidats,
- Le formulaire de demande d'aménagement d'examen.

Les documents complétés devront être rapportés au secrétariat impérativement avant le lundi 16 octobre 2017, délai de rigueur.

Le dossier rempli sera ensuite examiné par un médecin de la CDAPH(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui rendra un avis.

L'avis médical consiste en une proposition. Il ne préjuge pas de la décision de la Rectrice, qui a seule compétence pour prendre une décision d'aménagements d'épreuves.

-  [Informations Candidats DNB 2018](#) (PDF de 426.1 ko)
-  [Demande Aménagements DNB 2018](#) (PDF de 501.9 ko)

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège Elisée Mousnier de Cognac" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-elisee-mousnier-cognac/>). Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.